

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



2024-2025

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'AUSSILLON (ALSH)

05 81 79 81 35 / 07 63 12 89 98

clae.clsh-aussillon@lecgs.org



ALLOCATIONS
FAMILIALES



VILLE

D' AUSSILLON

Les Accueils de Loisirs Associé aux Ecoles (A.L.A.E.) d'Aussillon sont gérés par l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (L.E.C.G.S.). Le réseau Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud est composé d'associations locales et territoriales, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'Aquitaine, qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de formation, de loisirs et de la culture. A partir de 2016, LE&C Grand Sud a décidé de mobiliser l'ensemble de son réseau autour d'un projet pluriannuel « Tous laïques, tous citoyens ! » visant à faire de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation autour des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, les leviers d'action privilégiés.

L'A.L.S.H. a un agrément délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale. L'Accueil de Loisirs a pour objectif d'accueillir les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés et ceux qui ne le seraient pas (handicap, IME ou autre), d'assurer leur surveillance et leur bien-être physique et moral en se référant à un projet pédagogique défini annuellement par l'équipe d'animation sous la conduite de la directrice. Ce projet pédagogique peut être consulté par les parents sur simple demande. Ce règlement intérieur intègre le règlement intérieur de l'école Jules Ferry et notamment en ce qui concerne le respect des personnes, du matériel et des locaux.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Un dossier commun aux A.L.A.E. et A.L.S.H. doit être restitué soit à l'animateur référent de chaque site, soit au bureau de la Directrice à l'espace Claude Nougaro pour toute inscription.

DOSSIER A FOURNIR COMPLET ET OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION

- ✓ Un dossier L.E.C.G.S. (**renouvelé à chaque rentrée scolaire**), contenant une fiche de renseignement et deux contrats d'inscription dont un exemplaire pour la famille et un autre pour l'Accueil.
- ✓ Une autorisation écrite de sortie pour les enfants de plus de 6 ans de 16h30 à 18h15. Il est recommandé aux familles de notifier sur cette autorisation l'horaire à laquelle l'enfant peut quitter l'accueil.
- ✓ Une attestation d'assurance.
- ✓ Photocopie des vaccinations à jour de votre enfant.
- ✓ Du ou des justificatifs concernant les aides à la famille (**Attestation de la CAF mentionnant le numéro d'allocataire et le quotient familial**, MSA, Conseil Départemental, Comité d'Entreprise...). Sans ceux-ci **les pleins tarifs seront appliqués automatiquement. Aucun avoir** ne sera délivré si les justificatifs n'ont pas été transmis avec le dossier à l'inscription.
- ✓ Il est impératif de signaler immédiatement tout **changement de domicile, de téléphone** ou de lieu de travail afin que la personne responsable de l'enfant puisse être contactée en cas de besoin. Pour ce L'acte de jugement en cas de divorce.
- ✓ La notification MDA de l'AEEH si c'est le cas
- ✓ PAI avec prise en charge, médicaments et ordonnance du médecin

MODALITES DE RESERVATION ET/OU D'ANNULATION MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Pour chaque période de vacances, et pour les mercredis, une fiche de réservation, mentionnant les réservations des jours de fréquentation de l'enfant, **doit être remise aux équipes de l'ALAE ou de l'ALSH.**

La partie réservation « destinée aux familles » sera restituée par les animateurs lorsque la réservation sera enregistrée par la Directrice. **TOUTE MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE RESERVATION DOIT ETRE SIGNALEE AU MOINS 48 HEURES A L'AVANCE ET AVANT 9H30 A LA DIRECTRICE** (messagerie vocale au 07.63.12.89.98 ou bien par mail à clae.clsh-aussillon@lecs.com).

Toute modification ou annulation non signalée dans les délais **SERA FACTUREE** (Sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 24h après l'absence).

De plus, après les heures de fermeture (9h30 et 14h00) et avant celle d'ouverture du portail (11h30 et 16h30) tout départ ou arrivée devront être demandés par écrit et resteront exceptionnels (rdv médecin...).

Les programmes des mercredis (par périodes de vacances à vacances) et ceux des vacances seront à la disposition des familles **2 semaines avant le début de l'accueil**, dans un premier temps, envoyés par mail puis dans :

- Chaque ALAE,
- À l'accueil de loisirs de J. Ferry,
- À l'espace Claude Nougaro (Point Information Jeunesse, Médiathèque, bureau du service enfance),

LES SORTIES ET ENTREES DES ENFANTS

L'enfant est pris en charge par l'équipe de l'Accueil de Loisirs sans hébergement dès lors que le(s) parent(s), ou la personne accompagnant l'enfant, le remet à un animateur à l'entrée de l'accueil de loisirs et en transmettant toute information nécessaire au bon déroulement de la journée.

Les enfants âgés de moins de 6 ans doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur et récupérés par les parents, tuteurs ou les personnes autorisées adultes obligatoirement mentionnées dans le dossier d'inscription (les frères et/ou sœurs devront avoir **plus de 12 ans**).

Pour une question de sécurité l'équipe d'animation ne laissera pas partir l'enfant avec une personne non mentionnée dans le dossier !

En cas d'exception ou en cas d'urgence, si la personne qui vient récupérer l'enfant n'est pas enregistrée dans le dossier, il est demandé aux responsables de l'enfant de prévenir les animateurs ALAE par téléphone, d'envoyer un texto sur le téléphone portable de la directrice ou bien de produire un écrit justifiant de l'identité de la personne. Ce message mentionnera les coordonnées de cette personne (une carte d'identité sur place pourra être demandée).

Pour les enfants de plus de 6 ans, ils peuvent sortir ou entrer sans accompagnateur à condition qu'ils aient une autorisation écrite des parents ou tuteur mentionnant l'heure de départ (cf. plus haut).

En cas de parents séparés, si l'un des deux parents n'est pas autorisé à récupérer l'enfant, seul un document officiel de justice peut être pris en compte par l'équipe d'animation.

Seule la personne adulte est signataire de la fiche de présence de l'accueil au départ de l'enfant.

LES HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les enfants âgés de 2 ans et 8 mois à 11 ans sont accueillis dans les locaux de **l'école de Jules Ferry** aux horaires suivants :

Les Vacances scolaires et Mercredis : 7h30 / 18h15

- 07h30/09h30 : pour les arrivées du matin.
- 11h30 / 12h15 : pour les arrivées et les départs du midi ;
- 13h15 / 14h00 : pour les arrivées et départs de l'après-midi ;
- 16h30 / 18h15 : pour les départs du soir

Le respect de l'horaire de fermeture de l'ALSH est impératif

Si un **retard est prévu** nous demandons aux familles de **prévenir** l'équipe d'animation de l'ALSH au plus tôt (cf. numéro de téléphone en dernière page).

Si le **retard n'a pas été prévenu** et si les appels aux familles aux numéros indiqués sur les dossiers restent sans réponse, les animateurs de l'ALSH ont pour consigne de **contacter le policier municipal de la commune ou la police nationale**.

LA VIE COLLECTIVE

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie non négociables, fixées par l'équipe d'animation et identiques sur chaque site. Elles sont élaborées dans l'intérêt et pour assurer le bien-être de tous :

- Respect des personnes, enfants et adultes
- Interdiction de se battre, de proférer des insultes
- Respect du matériel, des locaux
- Respect des règles de sécurité
- Interdiction de toute forme de discrimination (physique, morale, religieuse...)

En cas de non-respect répété du cadre, l'équipe d'animation se référera à la directrice du service enfance et les parents seront destinataires d'un courrier, à leur domicile, pour une proposition de rencontre. Une exclusion temporaire ou définitive peut être envisagée en fonction de la gravité des faits.

Les règles négociables seront travaillées avec les enfants en début d'année scolaire sur site.

ACCUEIL ET SANTE DES ENFANTS

SIESTE : Elle est obligatoire pour les enfants de toute petite et petite section. Nous attendons une demi-heure et si l'enfant ne s'est pas endormi, alors, il sera raccompagné en salle d'accueil. Nous nous adaptons à votre demande. Si votre enfant a besoin d'un temps de sieste alors qu'il est en classe de moyenne ou grande section, cela peut être possible.

L'équipe d'animation met l'accent sur la nécessité pour toutes les familles de vérifier que l'enfant n'ait pas de poux.

Les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'Accueil de Loisirs en cas de maladies contagieuses. Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

En se conformant au protocole d'accueil individualisé (P.A.I) signé avec les écoles, et dans la mesure où l'accueil de l'enfant ne remet pas en cause la disponibilité des animateurs vis-à-vis des autres enfants, nous accueillerons tous les enfants, quel que soit leur maladie (non contagieuse) ou leur handicap. Une copie du PAI sera demandée à l'inscription.

TARIFS

Quotient familial	0-500		500-700		701-900		901-1100		+1100	
Enfants	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus
Demi-journée Sans repas	0.50€	0.40€	0.75€	0.60€	3.00€	2.50€	3.55€	3.00€	4.50€	3.80€
Demi-journée Avec repas	3.60€	3.50€	3.85€	3.70€	6.10€	5.60€	6.65€	6.10€	7.60€	6.90€
Journée sans repas	1.00€	0.80€	1.50€	1.20€	6.00€	5.00€	7.10€	6.00€	9.00€	7.60€
Journée Avec repas	4.10€	3.90€	4.60€	4.30€	9.10€	8.10€	10.20€	9.10€	12.10€	10.70€
Supplément Sorties	0.50€	0.50€	1.00€	1.00€	1.50€	1.50€	2.00€	2.00€	2.50€	2.50€

LE PUBLIC

L'A.L.S.H. accueille les enfants d'Aussillon en priorité et des communes environnantes en fonction des places restantes.

PAIEMENT ET FACTURATION

Facturation : La grille des tarifs annexée ci-dessus est appliquée selon le quotient familial de la CAF qui permettra la tarification. Pour chaque famille, le quotient familial sera réactualisé par notre service comptabilité quand nous aurons une nouvelle attestation de quotient familial que vous devrez fournir le plus rapidement. Si toutefois, vous étiez dans l'incapacité de fournir ce justificatif, n'omettez pas de mentionner le numéro et le nom de l'allocataire dans le dossier d'inscription et la directrice se chargera de relever le quotient familial sur l'espace professionnel de la CAF.

Les factures, selon le choix indiqué sur le dossier d'inscription, sont envoyés par courrier ou par mail et disponibles dans votre espace personnel via l'extranet LEC gestion <https://www.lecgs.org> (dans le menu à votre droite cliquer sur l'encart « LEC gestion », identifiant : adresse mail, mot de passe : reçu par mail s'il a été renseigné sur le dossier d'inscription et si la case « envoi des factures par mail » cochée).

Le règlement s'effectue par différents moyens :

- par chèque à l'ordre de L.E.C. Grand Sud,
- chèques vacances, CESU (auprès de la directrice),
- en espèces (en Mairie auprès de la directrice). Un reçu sera établi. Il est recommandé aux familles d'archiver chaque reçu.
- par CB, pour un montant supérieur à 10€, sur le site <https://www.lecgs.org> (procédure identique à celle de réception des factures par mail ci-dessus)

Information factures : Il se peut qu'un solde antérieur soit indiqué sur le coupon de retour de votre facture. Parfois les factures sont éditées avant les encaissements des règlements famille. Dans ce cas merci de ne régler que le montant de votre facture.

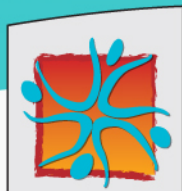
A.L.S.H. Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud, Mairie Aussillon, 81200 AUSSILLON
Tél. Bureau : 05 81 79 81 35 / 07 63 12 89 98/ clae.clsh-aussillon@loisireduc.org
Informations et programmes : www.loisireduc.org
Jules Ferry : 05 63 61 26 09

 A remplir et à ramener à l'animateur-riche de l'ALAE/ALSH

Je soussigné-e Monsieur, Madame _____
responsable légal de l'enfant _____ déclare avoir
pris connaissance du règlement intérieur 2024-2025 de l'accueil de loisirs associé à l'école.
En signant ce règlement je m'engage à en respecter les règles.

Fait à _____ le _____

Signature



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
Mail : contact@loisireduc.org
www.lecgs.org

Antenne d'Aix en Provence :

Les Bureaux de l'Arche
5, rue des Allumettes - 13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 16 03 21
Mail : contact-sudest@lecgs.org